Informations sur la dissolution et le roulement
Société en commandite super accréditive minéraux critiques Marquest 2025

Chers anciens commanditaires,

La société en commandite super accréditive minéraux critiques Marquest 2025 a réalisé une opération de roulement dans un fonds commun de placement (« l'opération de roulement ») aux termes de laquelle la société en commandite super accréditive minéraux critiques Marquest 2025 a transféré la totalité de ses actifs, à l'exception des liquidités (les liquidités, en excès des fonds requis pour acquitter les dettes, ont été distribuées aux commanditaires le), à Marquest Mutual Funds Inc. le 30 octobre 2026, en contrepartie de Marquest Mutual Funds Inc. – Explorer Séries A/Série de roulement et Séries F de fonds commun de placement (MAV7001/MAV7011) (les «parts du fonds commun de placement»). Dans le cadre de la liquidation et de la dissolution de la société en commandite super accréditive minéraux critiques Marquest 2025, les parts du fonds commun de placement ont été distribuées au pro rata aux commanditaires inscrits dès le 30 octobre 2026.

Les renseignements mentionnés aux présentes sont fournis à titre indicatif et ne devraient en aucun cas être interprétés comme constituant un conseil fiscal. Il est recommandé de consulter un professionnel pour obtenir des conseils fiscaux adaptés à votre situation personnelle.

OPÉRATION DE ROULEMENT

Les commanditaires de la société en commandite super accréditive minéraux critiques Marquest 2025, **Catégorie A**, ont reçu **66,12851** parts du fonds commun de placement (émises à la valeur liquidative par part de fonds commun de placement de **0,8653$ (MAV7001)** dès le 30 octobre 2026) pour chaque unité de la société en commandite détenue, selon la valeur liquidative nette de **57,2210$** par unité de la société en commandite super accréditive minéraux critiques Marquest 2025.

Les commanditaires de la société en commandite super accréditive minéraux critiques Marquest 2025, **Catégorie F**, ont reçu **66,03885** parts du fonds commun de placement (émises à la valeur liquidative par part de fonds commun de placement de **0,9319$ (MAV7011)** dès le 30 octobre 2026) pour chaque unité de la société en commandite détenue, selon la valeur liquidative nette de **61,5416$** par unité de la société en commandite super accréditive minéraux critiques Marquest 2025.

RETOURS APRÈS IMPÔT ET PBR DES UNITÉS DES COMMANDITAIRES – AU 30 OCTOBRE 2026

Nous vous informons que les investisseurs de la société en commandite super accréditive minéraux critiques Marquest 2025, ont un retour avant et après impôt sur leur investissement initial de 100,00$, en prenant en considération l'impôt sur les gains en capital* :

Avant-impôt (Catégorie A)	Après-impôt (Catégorie A)
24,88%	**9,57%**

Avant-impôt (Catégorie F)	Après-impôt (Catégorie F)
29,20%	**12,73%**

Le PBR par unité de la société en commandite super accréditive minéraux critiques Marquest 2025, selon l'information disponible, vous sera communiqué avec vos feuillets fiscaux de 2026.

Les investisseurs qui n'ont pas racheté leurs parts du fonds commun de placement (ou toutes parts de Marquest Mutual Funds Inc. qu'ils détiennent de par l'opération d'échange vis-à-vis des parts du fonds commun de placement) au terme de l'opération de roulement, ont ainsi différé l'impôt potentiel sur les gains en capital jusqu'au moment du rachat. Les investisseurs qui ont racheté une portion ou l'ensemble de leurs parts du fonds commun de placement (incluant les parts de Marquest Mutual Funds Inc. qu'ils détiennent par l'opération d'échange vis-à-vis des parts du fonds commun de placement) au terme de l'opération de roulement, devraient utiliser le PBR par part qui sera fourni avec les feuillets fiscaux de 2026 pour déterminer leurs impôts sur les gains en capital. Nous vous recommandons fortement de consulter votre conseiller financier et expert-comptable à ce propos.

COMMENTAIRES DU MARCHÉ

La période d'investissement s'est déroulée dans un contexte macroéconomique complexe et parfois volatil, marqué par l'évolution des dynamiques géopolitiques, les changements dans les attentes relatives aux politiques monétaires et d'importantes fluctuations sur les marchés des matières premières. L'or a connu une progression remarquable au début de la période, atteignant un sommet historique à la fin de janvier avant de faire l'objet d'une réévaluation significative jusqu'au milieu de l'été. Le cuivre a quant à lui présenté un portrait plus favorable, terminant la période sur des gains appréciables, soutenu par la vigueur persistante de l'activité industrielle et la poursuite de la transition mondiale vers l'électrification. Bien que la forte correction du cours de l'or ait pesé sur l'ensemble du secteur minier, son incidence directe sur le portefeuille est demeurée limitée, la Société en commandite ne détenant aucune participation dans des sociétés minières aurifères juniors. L'exposition à l'or était plutôt concentrée dans des producteurs aurifères de grande capitalisation inscrits en bourse, acquis dans le cadre de la rotation ordonnée des positions détenues dans des sociétés minières juniors.

Au début de la période d'investissement, la Société en commandite a déployé ses capitaux de façon disciplinée dans un groupe diversifié d'émetteurs miniers juniors œuvrant dans les minéraux critiques, notamment les métaux de base, l'uranium, le lithium, les terres rares et le graphite. Le portefeuille était ainsi essentiellement pleinement investi dès sa création. Conformément à son mandat axé sur les minéraux critiques essentiels à la transition énergétique et à la réorganisation des chaînes d'approvisionnement mondiales, la Société en commandite n'a effectué aucune allocation initiale aux sociétés minières aurifères juniors. À mesure que les actions assujetties à une période de détention devenaient librement négociables, la Société en commandite a procédé à une rotation ordonnée de ses positions dans les sociétés juniors vers des sociétés minières canadiennes à grande capitalisation inscrites en bourse, y compris des producteurs aurifères de premier plan. Ces émetteurs, caractérisés par des bilans financiers plus solides, une liquidité accrue, une base d'actifs plus diversifiée et des profils d'exploitation plus stables, ont contribué à atténuer la volatilité durant la seconde moitié de la période.

Le maintien d'importantes liquidités a également joué un rôle significatif dans la réduction des fluctuations du portefeuille. Ces liquidités ont été générées par la vente progressive et ordonnée de participations dans des sociétés minières juniors en prévision des rachats des investisseurs, permettant ainsi à la Société en commandite de traverser un environnement difficile avec une sensibilité réduite aux mouvements de marché à court terme. Au moment du roulement, le portefeuille reflétait une transition prudente et bien gérée vers des placements plus liquides, conformément au mandat de la Société en commandite et à son objectif de préservation de la valeur en période d'incertitude.

Malgré les défis rencontrés au cours de la période, les perspectives structurelles du secteur minier canadien demeurent soutenues par des thèmes de fond durables, notamment l'électrification, la demande croissante de minéraux critiques, la transition énergétique et la réorganisation des chaînes d'approvisionnement mondiales. Ces facteurs continuent d'appuyer la pertinence à long terme de la base de ressources du Canada ainsi que l'importance stratégique de l'exploration minière à un stade précoce dans le secteur des minéraux critiques. L'approche disciplinée adoptée par la Société en commandite en matière de déploiement du capital, de gestion du risque et de transition du portefeuille lui a permis de naviguer efficacement dans un environnement de marché complexe et de positionner adéquatement le portefeuille en vue du roulement.

Remarque : Les commanditaires recevront un formulaire T5013/RL15 pour l'année d'imposition 2026 au début de l'année 2027. Certaines déductions fiscales seront disponibles pour les années d'imposition de 2026 à 2030.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Marquest gestion d'actifs au 1 888 964-3533.

*Basé sur les montants approximatifs de frais d'exploration canadiens et des crédits pour un résident de l'Ontario; présume un taux marginal d'imposition de l'Ontario de 53,53%; inclut l'amortissement des coûts d'émission; aucun impôt minimum de remplacement n'est enclenché suite à d'autres déductions; le PBR au roulement est présumé à 0$; la valeur de roulement est présumée disposée. Tous les chiffres sont approximatifs et pour fin d'illustration seulement. Tous les investisseurs recevront les feuillets fiscaux qui reflètent leurs montants exacts. Les investisseurs devraient communiquer avec leur expert-comptable afin d'évaluer leurs performances respectives.